



BULLETIN D'INSCRIPTION 2024

Atelier connaissance de soi

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription pour :

NOM.....

PRENOM

ADRESSE.....

.....

TELEPHONE

MAIL

1 / LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroulera

DOMAINE DE LA TERRASSE
16 avenue Aristide Briand
31390 Carbonne.

Précision

Le nombre de participant à un module est limité à 12 pour son meilleur déroulement. Toutefois, à moins de 6 participants par module, l'enseignant se réservera la possibilité d'annuler ou de reporter le module. En cas de maintien, le lieu du stage et sa durée serait susceptible d'être modifiés.



2 / LES ATELIERS

ATELIERS POUR PROFESSIONNELS

Pour cette session 2024, je m'inscris aux modules suivants :

- THÈME MINÉRAL POUR LES PROFESSIONNELS DU BIEN-ÊTRE - Module 1
Jonathan Dunkan 4 jours
- THÈME MINÉRAL POUR LES PROFESSIONNELS DU BIEN-ÊTRE - Module 2
Jonathan Dunkan 4 jours
- THÈME MINÉRAL POUR LES PROFESSIONNELS DU BIEN-ÊTRE - Module 3
Jonathan Dunkan 4 jours

ATELIERS POUR PARTICULIERS

Pour cette session 2024, je m'inscris aux modules suivants :

- THÈME MINÉRAL - Module 1
Jonathan Dunkan 4 jours
- THÈME MINÉRAL - Module 2
Jonathan Dunkan 4 jours

3 / LE RÈGLEMENT

- Je souhaite régler après chaque le module (130 euros / jour)
- Je souhaite mensualiser le paiement global sur 12 ou 24 mois soit €/mois
(= nombres de jour total des modules sélectionnées x 130 € / 12 ou 24)
Dans ce cas, les 12 ou 24 chèques datés de chaque mois seront à retourner accompagnés du bulletin d'inscription à l'adresse indiquée. Pour l'ordre, contacter matieresenlumiere@gmail.com
- J'ai fait une demande de financement

Dans les trois cas :

Pour **chaque** module (si 6 modules, 6 chèques), envoyer un chèque de 100 € à l'ordre de l'enseignant concerné par chacun des modules où vous vous inscrivez.

Ces chèques ne seront encaissés qu'en cas d'annulation sans justificatif ou non présentation à un module (cf article : arrêt de la formation)



4 / ARRÊT DE LA FORMATION OU ABSENCE TOTALE OU PARTIELLE À UN MODULE

En cas d'arrêt spontané de la formation ou d'absence partielle ou totale à un module, le chèque de 100 euros d'arrhes sera encaissé sauf dans les cas suivants :

- Raison médicale (présentation d'un certificat médical)
- Licenciement (présentation d'un justificatif)
- Décès (présentation avis décès)
- Changement de situation familiale (présentation d'un justificatif)

Dans ces cas, prévenir l'enseignant et envoyer le justificatif par mail.

5 / POUR CONFIRMER SON INSCRIPTION

Envoyer à DURAND Stéphanie – 16 rue du Limousin 31100 Toulouse

- Bulletin d'inscription rempli et signé
- Les chèques d'arrhes de 100 € par module, tel qu'indiqué dans « Règlement »
- En cas de mensualisation, les 12 ou 24 chèques, tel qu'indiqué dans « Règlement »
- Le calendrier de la formation daté et signé

Date et Signature

Le à